



La diffamation ds la famille : jusqu'où peut on aller

Par **peuimporte**, le 17/03/2009 à 13:50

Mon beau frère et ma belle soeur divorce. procédure douloureuse où chacun essaie de rester neutre à l'exception de mes beaux-parents qui "dirigent" la manœuvre en sous-marin. J'entretiens d'excellentes relations avec mon beau frère, mon épouse également. Mon beau frère s'est révélé homosexuel, ce qui je pense accentue l'amertume de mes beaux-parents dont l'esprit de vengeance prédomine sur la raison. Bref. Lors d'une rencontre avec le dit beau frère, mon beau père lui a demandé si j'étais homosexuel, et si j'avais couché avec lui. Enorme rire, puis négation. Mon beau père lui a alors dit qu'il ne le croyait pas, et qu'il aurait des preuves.

Je trouve ceci totalement abusif. Tout d'abord parce que je n'ai pas à me justifier sur mes orientations sexuelles. Qu'ensuite le lien qui m'unit à mon beau frère est purement familial. Mais surtout je suis blessé que mes beaux-parents puissent poser cette question, à d'autres personnes qu'à moi. Hormis le fait que je m'interroge sur la démarche, je m'interroge d'avantage sur ce qu'ils pourraient dire ou inventer pour "justifier" de leur "preuve". Je suis un esprit ouvert, et ne déconsidère pas les homosexuels. Mais je n'en suis pas un, le doute pourrait s'installer et me nuire sur le plan privé, sur le plan professionnel. Jusqu'où peut-on aller dans ce délire, quel "menace" légale puis-je brandir pour faire taire ce qui pourrait devenir une rumeur gênante ?

Merci de vos conseils . christ2701@voila.fr